



Bastia

Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Centre Ancien



Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés [PNRQAD]

OCTOBRE 2013



Bastia

Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale

Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli 20 410 Bastia Cedex
Tel : 04 95 55 96 39 - Fax : 04 95 55 96 43
courriel : oru@ville-bastia.fr

Sommaire

Préambule.....	3
La GUSP : une démarche et une ambition partagées au service de la gestion des quartiers du Centre Ancien	5
<i>«Faire ensemble» et «mieux agir ensemble».....</i>	<i>5</i>
<i>Agir en prenant appui sur la participation citoyenne.....</i>	<i>5</i>
<i>Développer une gestion performante : environnementale, sociale, économique.....</i>	<i>6</i>
Article 1 - Les attendus de la démarche de GUSP.....	7
1.1 Les fonctions de la GUSP : anticipation, réactivité, adaptation des modes de gestion de droit commun.....	7
1.2 Une contribution à chaque phase du projet.....	8
Article 2 - Les territoires de la GUSP : secteurs d'application de la convention GUSP.....	11
Article 3 - Les enjeux thématiques locaux de la GUSP et leur déclinaison en objectifs.....	12
3.1 Un « quartier propre », nécessité pour améliorer la qualité de vie.....	12
3.2 « Bien vivre ensemble » sur les espaces publics.....	13
3.3 Des contributions des acteurs privés à la qualité de vie : les espaces résidentiels et la gestion des réseaux.....	15
La déclinaison en Plan d'Action.....	17
Article 4 - Mise en œuvre de la convention de GUSP.....	18
4.1 Les outils propres à la démarche de GUSP.....	18
4.2 La Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale.....	19
4.3 La constitution d'un réseau de « référents GUSP » au sein de chaque institution partenaire.....	21
4.4 Les « Ateliers des Maîtres d'Usages » : des « groupes projet » spécifiques, associant un périmètre d'acteurs adapté aux enjeux de chaque projet.....	21
Article 5 - Gouvernance et pilotage.....	23
5.1. Pilotage stratégique.....	23
5.2. Pilotage opérationnel et technique.....	24
5.3. Schéma de synthèse de l'organisation de la gouvernance.....	25
Article 6 - Engagements des signataires.....	26
ANNEXES.....	29
Annexe 1 - Plan d'Action de la démarche.....	31
Annexe 2 - Méthodologie : du diagnostic à l'élaboration de la convention.....	32
Annexe 3 - Les modalités de gestion urbaine et sociale de droit commun : un cadre à animer, des modes d'action à relier par et pour la GUSP.....	33

Préambule

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) introduit la mise en œuvre d'un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) en accordant des concours financiers auprès des collectivités territoriales retenues par convention avec l'ANRU. Le Centre Ancien de Bastia a été retenu par décret en date du 9 décembre 2009, et est ainsi éligible au PNRQAD.

Le comité d'engagement de l'ANRU du 5 juillet 2011 a validé le projet du Centre Ancien de Bastia mis en œuvre dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Une convention pluriannuelle a été élaborée sur la base des conclusions de ce comité d'engagement, et a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2011, puis signée par l'ensemble des partenaires¹ le 4 mai 2012.

L'engagement du PRQAD sur le Centre Ancien de Bastia implique la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement du programme, dans les domaines de l'insertion, de la concertation et de l'information, et de la gestion de proximité.

Ainsi, et conformément à l'article 12-2 de la convention pluriannuelle, la ville s'est engagée à structurer et formaliser une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, à travers la signature d'une convention spécifique fixant les objectifs, priorités, méthodes, outils, calendrier, indicateurs, et précisant les engagements des différents partenaires pour la mener à bien.

La présente convention vise donc à préciser les modalités d'intervention de la ville et de ses partenaires au service de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et du vivre ensemble dans le Centre Ancien. Cette convention s'appuie sur le travail de l'équipe de proximité du Centre Ancien, sur la démarche de GUSP formalisée depuis 2007 et en cours sur les Quartiers Sud, ainsi que sur les conclusions d'un diagnostic en marchant réalisé en 2010-2011. Elle identifie les modalités de gestion « de droit commun » et précise les axes d'interventions sur lesquels des actions complémentaires sont nécessaires, Un plan d'action qui sera réactualisé chaque année afin de s'adapter aux changements vécus par le territoire et par ses habitants est annexé à la présente convention.

¹ Les signataires de la convention PRQAD de Bastia sont : L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), représentée par son directeur général, L'État, représenté par le Préfet de département, L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par le délégué de l'agence dans le département, La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son directeur régional, La Commune de Bastia représentée par le Maire ci-après dénommé le porteur de projet, La Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), représentée par son Président, Le Conseil général de Haute Corse, représenté par son Président, La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par son Président, Action logement, représenté par un membre du Directoire de l'UESL,

La GUSP : une démarche et une ambition partagées au service de la gestion des quartiers du Centre Ancien

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche partenariale et opérationnelle qui vise à améliorer la qualité du cadre de vie et du vivre ensemble. Déjà engagée dans les Quartiers Sud, elle est amenée à être développée également sur le secteur du Centre Ancien de Bastia, en lien notamment avec les interventions de requalification urbaine.

La démarche de GUSP repose sur l'étroite articulation des problématiques sociales, techniques, et environnementales. Elle a ainsi pour but que les changements urbains soient bien vécus, les investissements pérennisés, les quartiers entretenus, animés et agréables à vivre. Trois principes guident ainsi l'action :

«Faire ensemble» et «mieux agir ensemble»

Ce principe est au cœur de la démarche de GUSP, portée par la Ville, dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu aux habitants. Toutefois, l'amélioration voulue de la gestion des quartiers et du vivre ensemble ne peut reposer sur un seul acteur et nécessite la mobilisation de tous. Ce « faire ensemble » doit bien évidemment être organisé sur la base de stratégies, d'objectifs et d'outils communs.

La démarche doit ainsi avoir la capacité d'articuler les interventions de différents acteurs, en traitant notamment les liens :

- entre les différents services municipaux,
- entre les services de la Ville et les autres partenaires institutionnels,
- avec les acteurs privés (syndics professionnels et bénévoles, associations d'habitants...).

Agir en prenant appui sur la participation citoyenne

La résolution des problèmes d'un quartier ne peut être renvoyée au seul champ technique, à la mobilisation de moyens supplémentaires, ou à de la sur-gestion. Elle nécessite d'être confortée par des réponses prenant en compte la dimension sociale. Les transformations sont en effet d'autant plus respectées et adaptées qu'elles sont promues avec l'adhésion des habitants et prennent en compte les pratiques, rythmes et usages. Plusieurs degrés sont ainsi à poser concernant les contributions de la démarche de GUSP :

- l'appropriation des modalités de gestion urbaine (collecte des ordures ménagères, des encombrants...) ou d'espaces aménagés nouveaux, par le biais d'actions de sensibilisation ou d'accompagnement,
- la promotion et la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants et des usagers,
- l'information sur le projet : au-delà de supports classiques (lettre du projet, flyers,...), la GUSP développera des modes de communication basés sur le contact direct (par le biais des médiateurs, de l'organisation de temps forts, ...)
- la communication sur la démarche de GUSP : meilleure connaissance des missions et modes d'intervention des partenaires, lisibilité accrue des compétences de chacun, ...
- Le renforcement de la veille et de la médiation technique et sociale, fondées sur la présence de proximité qui permet de tisser du lien, de promouvoir de nouveaux modes de régulation et d'identifier auprès des habitants, des interlocuteurs contribuant à la vitalité des quartiers.

Pour mener à bien ce principe, la place des habitants est pensée à chaque étape de la démarche. Leur association a été recherchée dès le diagnostic et le travail de rédaction de la convention. Ils sont, au sein des instances de gouvernance et de pilotage (Comité Partenarial de Coordination, Ateliers des Maîtres d'Usages, groupes techniques), mobilisés en tant qu'acteurs partenaires de la démarche.

Développer une gestion performante : environnementale, sociale, économique

Les quartiers du cœur de ville ne doivent pas être absents de l'agenda du développement durable. D'un côté, la gestion de ces territoires est notamment l'occasion de promouvoir des méthodes, des actions et des initiatives qui contribuent significativement au regain d'attractivité des territoires. De l'autre, la mise en œuvre des principes de développement durable trouve quant à elle davantage à être déclinée via les démarches de gestion de proximité.

Il convient également d'inscrire le Centre Ancien dans une logique de développement durable laquelle peut être déclinée via les démarches de gestion de proximité.

- La qualité et la régularité d'entretien des équipements limitent leur dégradation et prolongent donc leur durée de vie. De même, une bonne organisation des systèmes de gestion participe de la réduction des coûts d'entretien. Ceci exige d'adapter l'offre de services proposés, mais aussi, de susciter et promouvoir de nouvelles pratiques des habitants.
- Le développement durable constitue ainsi un véritable enjeu de gestion urbaine : il s'agit de prendre en compte la question environnementale, de travailler sur l'enjeu économique autour de la question de la durabilité des aménagements, de considérer l'enjeu social via l'appropriation des usages, l'accessibilité des publics ou l'offre d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Il s'agit ici de coupler les interventions techniques et la dimension sociale, et de prendre en compte les usages et modes d'habiter autant que les contraintes techniques.
- Par la présence de proximité et l'analyse fine produite par l'expertise collective, la démarche de GUSP peut alimenter les réflexions de la Ville et de ses partenaires en termes de développement économique, d'emploi et d'insertion, de déplacements, etc.

Article 1 - Les attendus de la démarche de GUSP

1.1 Les fonctions de la GUSP : anticipation, réactivité, adaptation des modes de gestion de droit commun

1. Une fonction d'anticipation au service de la conception des aménagements et de leur gestion future

En « amont » du projet, la GUSP est l'occasion de mobiliser une compétence stratégique, l'expertise d'usage, laquelle permet de concevoir des espaces répondant aux besoins et qui soient en adéquation avec les contraintes de gestion. Cette expertise est le fruit des apports de l'ensemble des usagers à savoir : les habitants, les gestionnaires, les acteurs, les visiteurs ...du quartier.

— **La conception des espaces publics réalisés dans le cadre du PRQAD** : l'expertise d'usage permet d'enrichir la réflexion programmatique et d'intégrer pleinement l'articulation usages / gestion. Elle prend en compte les opportunités, mais aussi les risques éventuels que représentent ces nouveaux espaces publics.

— **La définition et l'adaptation des modalités de gestion des espaces publics et à usages publics.** Au regard des contraintes techniques et des usages, il s'agit de promouvoir de nouveaux modes d'intervention et d'anticiper, tant en matière d'adaptation aux besoins des aménagements que de modalités de gestion. La GUSP se doit aussi de réfléchir sur la nécessaire vocation de lien social, d'insertion par l'activité économique, de développement durable... que doivent revêtir les aménagements futurs.

La GUSP viendra compléter les approches participatives et d'échanges du PRQAD, à savoir :

- La GUSP apportera son concours aux réflexions animées par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour chaque opération d'aménagement d'espaces publics, au sein des « **ateliers participatifs** »
- La GUSP contribuera à la mise en œuvre d'une analyse partenariale partagée des risques et des opportunités s'agissant des volets :
 - prévention situationnelle (circulation, éclairage, mobilier urbain...)
 - appropriation des espaces publics / qualité d'usage / capacité des espaces à être support à des activités génératrices de lien social
 - entretien / maintenance / nettoyage.

2. Une fonction de veille et de médiation, technique et sociale ouvrant sur une gestion réactive

La démarche de GUSP développe une fonction de veille technique et sociale associée à son ancrage sur le terrain, qui se poursuit par une fonction de médiation en capacité d'activer et de mettre en situation les interventions des services techniques ou d'action sociale. Elle ouvre sur des démarches réactives aux différents temps du projet, qu'il s'agisse de la phase d'attente, de la phase des travaux ou encore au terme du projet. La Ville de Bastia a mis en place des « médiateurs GUSP » [cf. chapitre « Mise en œuvre »] qui interviennent sur le quartier sur cette fonction :

La veille permet aux partenaires de la démarche de disposer d'un « baromètre » du quartier, aussi bien sur le volet technique (quelles dégradations, sur quels secteurs ?...) que social (isolement, squat, incivilités,...). Les outils de suivi des signalements, qui assurent un retour des interventions menées au titre de la mission de médiation sociale donnent de la visibilité à cette démarche et sont donc à investir.

La médiation confère à la démarche de GUSP un rôle de « guichet unique » et développe des liens forts à

travers la présence et l'action des médiateurs : intervention en cas de problème (conflits de voisinage, d'usages...), activation des dispositifs ou partenaires, orientation du public et acteurs.

Le chargé de mission Centre Ancien et les médiateurs doivent être légitimés dans ces fonctions de veille et de médiation et chacun des partenaires doit s'employer à ce que les signalements et les médiations trouvent une issue positive.

3. Une fonction d'analyse des causes des dysfonctionnements permettant d'adapter les modes de gestion et de mobiliser les services de droit commun.

La veille et le traitement des dégradations ne suffisent pas toujours. La perte de réactivité et le risque d'épuisement menacent au fil du temps face à des processus récurrents. On observe alors que l'action se focalise sur les « symptômes » (les dégradations, les dysfonctionnements) davantage que sur les causes. La démarche de GUSP propose ici un dépassement, en alliant au traitement des conséquences un traitement des causes. Ceci suppose de prendre appui sur un partenariat social en capacité de porter une expertise partagée, de concevoir et d'initier des actions adaptées. Ce travail d'analyse des causes gagne à être fait collectivement, en ateliers partenariaux. À cette fin, la convention prévoit la constitution d'un groupe inter-acteurs associant institutionnels et habitants [cf. chapitre « Organisation, Gouvernance et Pilotage »].

4. Une fonction d'animation du partenariat contribuant à la cohésion des actions et des initiatives

Les apports attendus de la GUSP passent par un partenariat investi et animé. Le chargé de mission Centre Ancien tient ici un rôle clé pour « faire vivre » ce partenariat et inscrire les actions des différents acteurs en cohérence entre elles.

Ainsi, l'équipe de proximité, localisée à la Maison du Centre Ancien :

- animera des groupes de travail dédiés à des points spécifiques relevant de la fonction d'anticipation ou de l'analyse des causes, le partage du « baromètre » du quartier, ...
- mobilisera d'autres acteurs pour compléter les analyses ou pour apporter des réponses.

Ce travail doit être mené avec discernement afin d'optimiser les concours : tous les acteurs ne sont pas à mobiliser aux mêmes moments, le périmètre du partenariat peut évoluer selon les points abordés... Il fait appel à une vision globale des interventions, des besoins, des points de blocage. C'est pourquoi le chargé de mission du Centre Ancien est positionné comme le chef d'orchestre, le coordinateur de la GUSP.

La GUSP est aussi une démarche d'animation territoriale, contribuant à la cohésion sociale du quartier. L'équipe de proximité doit ainsi s'attacher à créer du lien entre habitants, usagers et acteurs institutionnels et être garante de la prise en compte de cet objectif de lien social au sein de l'ensemble des actions de renouvellement urbain ou de gestion.

1.2 Une contribution à chaque phase du projet

La GUSP d'attente

En amont de la mise en œuvre du projet, à l'échelle de chaque opération, la démarche de GUSP est mobilisée sur sa fonction d'anticipation [cf. 1.1]. Aussi, elle invite à apporter des améliorations de court terme aptes à contrer le sentiment d'abandon, elle est en capacité d'impulser des actions de valorisation du cadre de vie faisant émerger des initiatives, mobilisant les habitants et créant les conditions d'une action d'ensemble crédible.

Dans ces phases d'attente, les attendus opérationnels de la GUSP concernent :

- L'intégration de la notion de gestion dans la conception des aménagements. Ce principe renvoie à un

travail d'échanges avec les maîtres d'œuvre à partir notamment de l'expertise d'usage. Il a été engagé dès l'élaboration de la convention et sera poursuivi à travers le principe des « Ateliers des Maîtres d'Usages » réunis en cas de besoin dans le cadre de la démarche de GUSP.

- Le maintien d'une gestion efficace et coordonnée (maintenance, entretien, nettoyage), y compris sur les secteurs voués à réaménagements ou démolitions, afin de lutter contre le risque de « sentiment d'abandon ».
- Des actions/aménagements transitoires d'embellissement sur les espaces en attente, afin d'éviter les « friches ». Certains aménagements transitoires réalisés en amont de la présente convention ont fait leurs preuves. Ce principe d'interventions temporaires est aussi l'occasion de travailler sur le lien social, en développant des actions avec les riverains concernés ou de communiquer sur le projet.
- La définition concrète des modalités d'association des habitants et acteurs du logement privé (copropriétaires, syndicats bénévoles ou professionnels).
- La communication en direction des habitants, usagers et partenaires : actions déjà mises en œuvre, actions et programme prévus, principes de la démarche de GUSP.

La GUSP « travaux »

La mise en œuvre des chantiers en quartier ancien crée un cadre de fortes contraintes, tant ils sont en mesure de gêner la vie résidentielle, perturber les cheminements et les déplacements, contrarier le fonctionnement urbain... La conduite des chantiers - conditions d'accès, de manutention et de stockage, sécurité... - est souvent problématique. La démarche de GUSP permet de se saisir de cet enjeu : la préparation et l'accompagnement des chantiers, leur achèvement, l'anticipation des changements introduits par les travaux.

Ses objets opérationnels concernent :

- La prise en compte de nuisances générées par les travaux, afin d'en limiter au maximum l'impact pour les habitants et commerçants. Ces nuisances renvoient à la réalisation des travaux en eux-mêmes (bruits, poussière...) ainsi qu'à l'impact des travaux en termes de stationnement et de circulation.
- La sécurisation et la signalisation des zones de chantier, de même que la gestion des déchets de chantier, lesquels présentent un risque identifié d'attirer d'autres dépôts (ordures ménagères, encombrants...).
- L'organisation des chantiers de manière à maintenir la lisibilité et la continuité des cheminements piétons et automobiles.
- Les informations sur les travaux ; leur déroulement et la durée des chantiers : affichage, lisibilité, actualisation régulière.
- Sur un autre registre, la démarche de GUSP veillera à promouvoir la notion de « deuxième chantier »², désignant les interventions post-travaux menées par les habitants eux-mêmes et permettant la réappropriation de l'espace public : micro-fleurissements, petits aménagements... Ce sont autant de vecteurs de lien social.

Tous ces objectifs convergent avec les principes énoncés dans le cadre de la charte de chantier vert approuvée en août 2013 et sur la base de laquelle la GUSP pourra s'appuyer.

La GUSP « gestion des espaces rénovés »

À l'issue des travaux de requalification du Centre Ancien, il s'agira de maintenir la qualité de vie et d'assurer le passage à une gestion ordinaire, de droit commun, associant les différents services gestionnaires. La GUSP s'attache à cet enjeu de pérennisation des investissements réalisés.

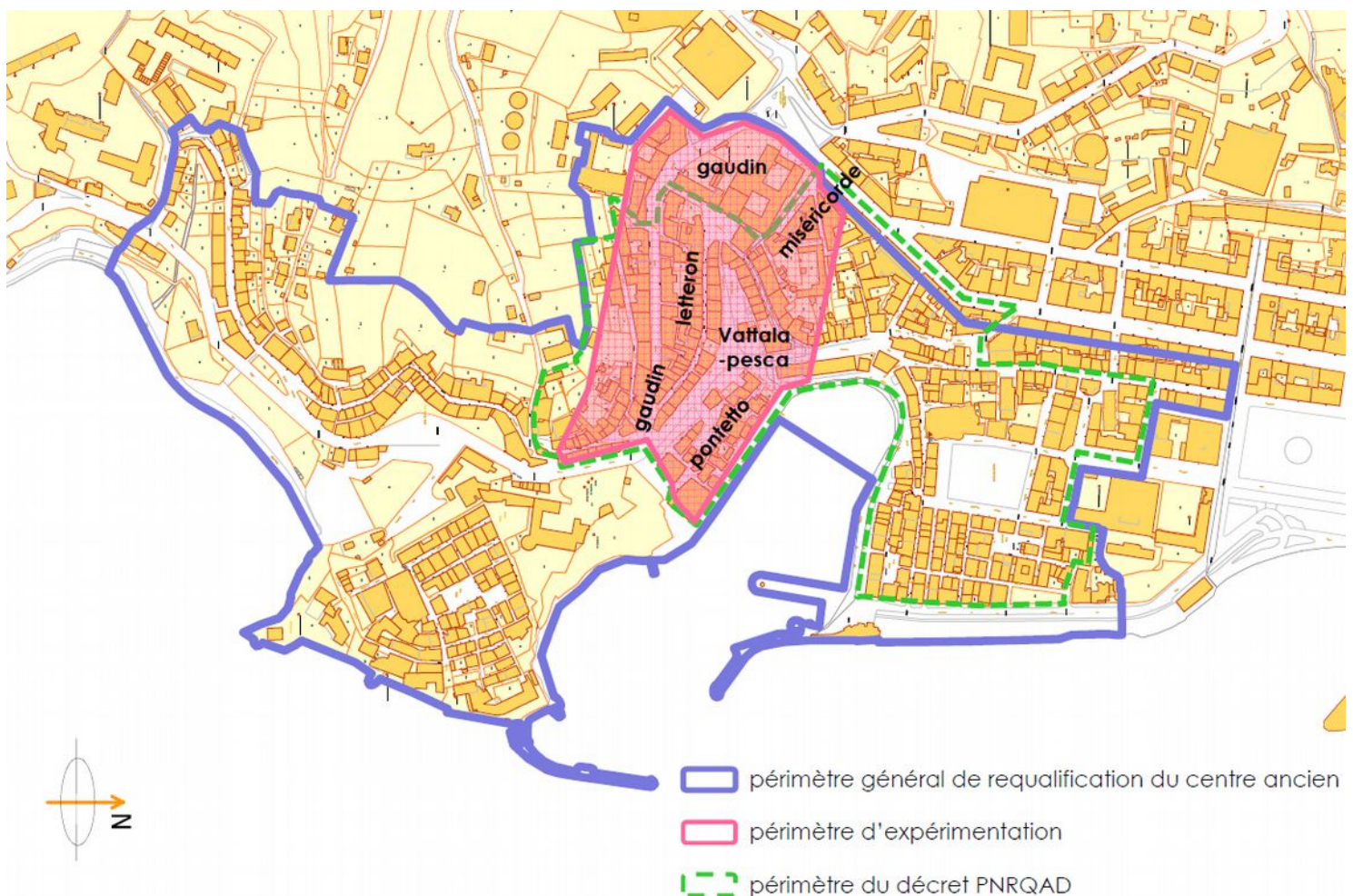
² Notion développée par l'architecte Nicolas Soulier *in* Reconquérir les rues, ÉDITIONS ULMER, PARIS, 2012

Les objets opérationnels de la GUSP concernent :

- L'identification des adaptations, ajustements, compléments nécessaires liés à la prise en compte des usages (cheminements, points de dépôt ordures ménagères...)
- L'accompagnement des habitants et des usagers :
 - à l'appropriation des espaces (cheminements, espaces à usages publics, "cours anglaises"), cela en particulier via des actions contribuant au développement du lien social dans le quartier rénové ;
 - à l'entrée dans les nouveaux logements, à l'insertion par le logement, à l'accueil des nouveaux habitants.
- L'ajustement des modalités de gestion (montée en charge des services, présence humaine adaptée, transfert de la Clause d'Insertion aux marchés de gestion, innovations sociales ou environnementales...)
- Une veille à l'égard des secteurs non traités dans le cadre des travaux, afin de limiter les effets de contraste ou les risques de déplacement des nuisances.

Article 2 - Les territoires de la GUSP : secteurs d'application de la convention GUSP

Si la démarche de GUSP est contractuellement liée au PRQAD et donc à son périmètre, celle-ci, pour des raisons logiques de fonctionnement social et urbain du Centre Ancien, mais également au regard de l'imbrication opérationnelle des différents dispositifs mis en œuvre sur le secteur (OPAH, RHI, CUCS, PRQAD...), n'est pas restreinte au périmètre du PRQAD mais est étendue à l'ensemble du secteur, c'est-à-dire au périmètre de requalification du Centre Ancien. La GUSP s'inscrit ainsi pleinement dans la logique de « contrat unique » voulue par la réforme de la politique de la Ville en cours.



Deux niveaux sont néanmoins différenciés par la présente convention :

- **Le périmètre général**, correspondant au périmètre de requalification, qui constitue le secteur d'intervention des médiateurs GUSP et sur lequel s'appliquent les ambitions et les objectifs de la convention et la dynamique de coordination et de partenariat inhérente à la démarche.
- **Un périmètre d'expérimentation**, ciblé plus spécifiquement sur les opérations de requalification d'îlots et de réaménagements d'espaces publics. La GUSP est ici particulièrement mobilisée sur sa **fonction d'anticipation** et dans sa **dimension d'innovation sociale et urbaine**. Des actions expérimentales spécifiques y sont mises en œuvre pour les différents axes thématiques de la convention. L'évaluation de ces actions pourra conduire à leur extension au périmètre général.

Article 3 - Les enjeux thématiques locaux de la GUSP et leur déclinaison en objectifs

3.1 Un « quartier propre », nécessité pour améliorer la qualité de vie

Rappel des constats du diagnostic

La question de la propreté et de la collecte a été soulevée lors du diagnostic comme étant la première difficulté en matière de qualité du cadre de vie. Cette préoccupation renvoie à plusieurs problématiques :

- Les difficultés rencontrées en matière de propreté renvoient pour certaines aux pratiques des usagers et à l'appropriation des espaces publics : récurrence des dépôts sauvages, non respect des modes de collecte spécifiques aux commerçants, mauvais usage des conteneurs enterrés, etc.
- C'est également la question de l'implication des personnels, à l'aune de métiers qui peuvent être perçus comme dévalorisants, en même temps qu'il peut s'agir d'une forme d'épuisement des personnels face à des problématiques récurrentes.
- En outre, si des investissements ont été réalisés pour l'acquisition de matériel complémentaire, les moyens sont parfois peu adaptés à l'étroitesse du tissu urbain du Centre Ancien.
- La coordination reste un point sur lequel des marges de progrès sont identifiées, notamment entre le nettoyage et la collecte.

Thématique	Enjeux	Objectifs
0. Fonctionnement / Gouvernance	0.1. Une démarche dotée de moyens de fonctionnement propres	0.1.1. Mettre en œuvre la démarche de GUSP
1. Un « quartier propre », nécessité pour améliorer la qualité de vie	1.1. L'adaptation des moyens	1.1.1. Adapter les moyens techniques et / ou humains aux caractéristiques urbaines et sociales du Centre Ancien.
		1.1.2. Améliorer les points de collecte d'un point de vue quantitatif et qualitatif.
	1.2. La qualité des modes de gestion	1.2.1. Coordonner et s'assurer de la complémentarité des interventions, la rendre lisible.
		1.2.2. Valoriser le travail du personnel en charge de la propreté et de la collecte.
	1.3. Les usages et l'appropriation des modes de gestion par les habitants et usagers	1.3.1. Développer une stratégie de communication adaptée et différenciée, innovante pour faire évoluer les usages et l'appropriation des modes de gestion par les habitants et les usagers.
		1.3.2. Lutter contre les déjections canines
1.3.3. Faire respecter les règles lorsque les autres démarches n'ont pas abouti		

3.2 « Bien vivre ensemble » sur les espaces publics

Rappel des constats du diagnostic

La situation sur la tranquillité publique s'est sensiblement améliorée : si certains secteurs restent critiques, un relatif « retour au calme » semble se dessiner. Cette amélioration reste néanmoins à mesurer dans la durée, car peut-être contextuelle et liée aux travaux menés sur le secteur Letteron par exemple. En outre, plusieurs acteurs ont fait remonter un déplacement de la problématique sur d'autres secteurs (Saint-Joseph, montée Filippina, rue Vattalapesca ou jardin Romieu). D'une manière générale ont été identifiés des espaces publics qui contribuent peu au « vivre ensemble » et certains secteurs où s'exacerbent des tensions.

Sur un autre registre, les usages des espaces publics concernant la place qu'y occupent la voiture sont également problématiques : la nécessité pour les habitants de pouvoir stationner leur véhicule, ou pour les commerçants de disposer de places pour leurs clients, le faible nombre de places disponibles constituent une préoccupation importante des usagers. À cela s'ajoutent des conséquences directes sur les espaces publics et la qualité du cadre de vie (dégradation du mobilier urbain, des trottoirs et chaussées, stationnement anarchique, voitures ventouses et épaves).

Cette question soulève également des enjeux qui vont au-delà : adaptation et usages des transports en commun, des modes de déplacement doux...

Thématique		Enjeux	Objectifs
2. « Bien vivre ensemble »	Usages et « vivre ensemble »	2.1. La contribution des espaces publics au « vivre ensemble »	2.1.1. Renforcer le lien social en développant une politique d'animation
			2.1.2. Développer un processus d'appropriation positive et de « gestion partagée » des espaces publics par les riverains
		2.2. L'adaptation des espaces publics aux usages, l'adaptation des usages aux espaces publics	2.2.1. Clarifier les usages, la vocation et les domanialités des espaces existants et des futurs espaces
			2.2.2. Assurer de manière effective la gestion du domaine public afin d'éviter la « privatisation » de l'espace public par les terrasses (risques de nuisances, de conflits d'usages).
			2.2.3. Sensibiliser et impliquer les habitants et les usagers dans la transformation et la gestion des espaces publics
2.2.4. Trouver un compromis entre les différents usages des espaces publics			
		2.3. L'aspect patrimonial comme partie intégrante de la qualité du cadre de vie	2.3.1. Engager des démarches collectives de valorisation du patrimoine
Tranquillité des espaces publics		2.4. La tranquillité publique, composante du bien vivre ensemble	2.4.1. Développer des actions de médiation sociale concourant à coproduire de la tranquillité publique
			2.4.2. Développer des dispositifs et des moyens techniques permettant de réduire le sentiment d'insécurité

Déplacements et stationnement	2.5. Le stationnement résidentiel et commercial	2.5.1. Rendre lisible l'offre de stationnement
		2.5.2. Limiter les nuisances pour les habitants dues aux travaux
		2.5.3. Faciliter le stationnement des résidents
	2.6. L'amélioration du traitement des véhicules gênants et des épaves	2.6.1. Renforcer la lutte contre le stationnement gênant
		2.6.2. Améliorer le traitement des véhicules épaves
	2.7. Le développement des modes de déplacement doux	2.7.1. Valoriser l'offre et l'usage de transports en commun ou de dispositifs alternatifs à l'usage de la voiture
		2.7.2. Promouvoir l'usage de la marche à pieds et du vélo pour les petits trajets en ville

3.3 Des contributions des acteurs privés à la qualité de vie : les espaces résidentiels et la gestion des réseaux

Rappel des constats du diagnostic

Le diagnostic en marchant avait posé l'enjeu de mobilisation des acteurs privés (copropriétaires, syndics) sur la gestion des parties communes : cages d'escaliers, portails, cours anglaises... Les travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH permettent d'avancer sur ce champ, mais impliquent la définition de modalités de gestion et de maintenance adaptées. Exemple : les entrées fermées par des portes avec digicodes fonctionnent mieux dans les immeubles où la majorité des occupants sont propriétaires, moins bien quand ce sont des locataires. De plus la sécurisation des entrées contraint les modalités de collecte : les services de la CAB ne peuvent avoir la liste de l'ensemble des codes d'accès quand les ordures ménagères sont à collecter dans les halls d'entrée. La démarche de GUSP est l'occasion de promouvoir des réponses adaptées et innovantes sur cette question.

Dans le cadre de la RHI Letteron et des aménagements prévus en cœur d'îlot au titre du PRQAD, les cours anglaises ont été acquises par la Ville, mais sont amenées, une fois traitées, à être rétrocédées aux copropriétés dans le cadre du projet urbain, avec pour certaines cours un usage « privatif » avec accès direct au logement. Se pose alors la question de la pérennisation de la gestion de ces espaces. La GUSP constitue ici un levier sur une double entrée : « appropriation/usages » et « entretien/gestion » de ces espaces.

En outre, les temps de rencontre avec les syndics bénévoles et professionnels ont permis de considérer leur réel intérêt pour la démarche de GUSP. La pérennisation de leur mobilisation constitue un objectif en soi.

Sur un autre volet, un défaut de mobilisation et de coordination des concessionnaires de réseaux est constaté, notamment sur les immeubles ayant bénéficié de travaux en façade. À cela s'ajoutent une multiplicité d'interlocuteurs et un *turn-over* important des équipes.

L'impact visuel et patrimonial est fort sur le Centre Ancien. Des tentatives ont été menées entre autres auprès d'ERdF, sans que des améliorations notables aient pu être atteintes.

Thématique		Enjeux	Objectifs
3. Les contributions des acteurs à la qualité de vie	Les espaces privés à usages publics : les espaces résidentiels	3.1. La mobilisation des acteurs du logement privé : copropriétaires, gestionnaires d'immeubles	3.1.1. Constituer des instances représentatives de ces acteurs, fédérer les syndics
			3.1.2. Former, qualifier, accompagner les conseils syndicaux à l'exercice de leurs fonctions
		3.2. La définition des modalités de gestion des espaces réaménagés impliquant les propriétaires, les occupants et les gestionnaires d'immeubles	3.2.1. Impliquer les gestionnaires d'immeubles dans la définition des modalités de gestion et d'identification d'évolutions innovantes.
			3.2.2. Initier des modes de gestion collective ou mutualisée entre les copropriétés (équipements de collecte, nettoyage des parties communes)
3.2.3. Mettre en cohérence le statut juridique des espaces et leurs usages			
3.3. L'inscription de la GUSP dans l'action publique de soutien à l'amélioration de l'habitat privé	3.3.1. Inscrire une ligne GUSP dans les prochaines conventions OPAH		

		<p>3.4. L'appropriation et les usages habitants de ces espaces</p>	<p>3.4.1. Promouvoir et accompagner des usages positifs des espaces privés collectifs</p> <p>3.4.2. Mobiliser les copropriétaires, les occupants, les gestionnaires, les associations sur la mise en œuvre de principes de gestion novateurs et valorisants.</p>
La gestion des réseaux		<p>3.5. Les concessionnaires de réseaux comme acteurs du projet, investis d'une mission en terme de qualité du cadre de vie</p>	<p>3.5.1. Amener les concessionnaires à être de vrais partenaires de la collectivité : conventionnement dans le cadre du PRQAD, coordination des travaux pour rationalisation des interventions...</p>
		<p>3.6. L'aspect patrimonial comme partie intégrante de la qualité du cadre de vie</p>	<p>3.6.1. Développer des solutions pour masquer les réseaux, respectueuses du patrimoine et du cadre de vie</p> <p>3.6.2. Mobiliser les habitants sur l'impact négatif des réseaux apparents</p>

La déclinaison en Plan d'Action

Les enjeux et objectifs présentés ci-avant sont déclinés en un plan d'action annexé à la présente convention. Celui-ci précise la temporalité des actions, en lien avec les travaux ou avec des expérimentations particulières. Il sera réactualisé chaque année, afin de prendre en compte l'évaluation des réalisations, les évolutions dues à l'avancée du projet urbain ou à l'évolution des pratiques et des usages, et les nouvelles problématiques.

Ce plan d'action est formalisé en fiches actions, regroupées au sein d'un tableur en donnant une lecture synthétique.

Les fiches actions sont organisées selon les items suivants :

- Thématique dans laquelle elle s'inscrit
- Enjeu spécifique dans lequel elle s'inscrit
- Objectifs poursuivis
- Actions : présentation détaillée de l'action et de sa mise en œuvre
- Intégration du principe de développement durable dans l'action
- Intégration du principe de participation des habitants dans l'action
- Modalités de communication et d'information sur l'action
- Impact de l'action sur d'autres enjeux et/ou thématiques
- Lien avec la temporalité du projet : GUSP d'attente, « travaux », « gestion des espaces rénovés »
- Référent de l'action
- Partenaires de l'action
- Localisation de l'action
- Calendrier (Temps de l'action)
- Coûts / Moyens (Financiers / Humains)
- Financeurs
- Indicateurs de suivi
- Modalités d'évaluation

Article 4 - Mise en œuvre de la convention de GUSP

4.1 Les outils propres à la démarche de GUSP

La démarche de GUSP est dotée d'outils destinés à renforcer son opérationnalité et son efficacité.

La Maison du Centre Ancien (MCA)

La Maison du Centre Ancien, lieu d'accueil de proximité pour les habitants et usagers du quartier, constitue un outil majeur pour la démarche de GUSP. Lieu d'écoute et d'information, chacun peut y venir rencontrer l'équipe de proximité et s'informer sur le projet, rencontrer des partenaires (équipe d'OPAH, CIDFF, Unis-Cité, CAL PACT...), signaler des problèmes, faire part de ses attentes, ou encore proposer des initiatives. La MCA est équipée d'une salle de réunion qui peut être mise à disposition d'habitants, associations, ou copropriétaires, ..., et accueille régulièrement des expositions de professionnels ou d'amateurs.

Les fiches de signalement

C'est sur cet outil que repose le principe de veille technique et sociale développé par l'équipe de proximité. Après avoir effectué leur passage quotidien dans le quartier et repéré les dysfonctionnements, les 2 médiateurs élaborent ces fiches, qui sont ensuite transmises par le chargé de mission aux partenaires concernés.

Elles sont organisées en 4 parties :

- Une première partie est dédiée au « contextuel » : nom du médiateur en charge de la fiche et coordonnées, date et zone géographique du dysfonctionnement.
- Une seconde partie traite de la nature même du dysfonctionnement et de sa spécificité (description du dysfonctionnement, conséquence(s) éventuelle(s) et emplacement précis). Cette partie peut ainsi permettre de préciser et d'aider à la compréhension des récurrences dans les dégradations, et le cas échéant les effets indésirables (par exemple stationnement anarchique en cas de dégradation de potelet).
- Une troisième partie précise les destinataires de la fiche (DGS, DGST Ville, DRUCS, Police Municipale, Allô Mairie, Brigade Verte, DGST CAB, Coordonnateur Sécurité ou autres à préciser)
- La dernière partie se concentre sur le suivi et le traitement des fiches de signalements : elle renseigne le cheminement du traitement, tant dans la nature des interventions permettant le règlement – ou non — du problème que dans la chaîne des interlocuteurs permettant la résolution du dysfonctionnement. Cette dernière partie implique une mobilisation des partenaires destinataires des fiches.

Le tableau de bord

C'est un outil de suivi des fiches de signalements, sous la forme d'un tableur, qui permet une vision globale des signalements et des interventions. Il permet une analyse de la récurrence, des secteurs les plus problématiques, mais également de l'apparition de nouvelles problématiques.

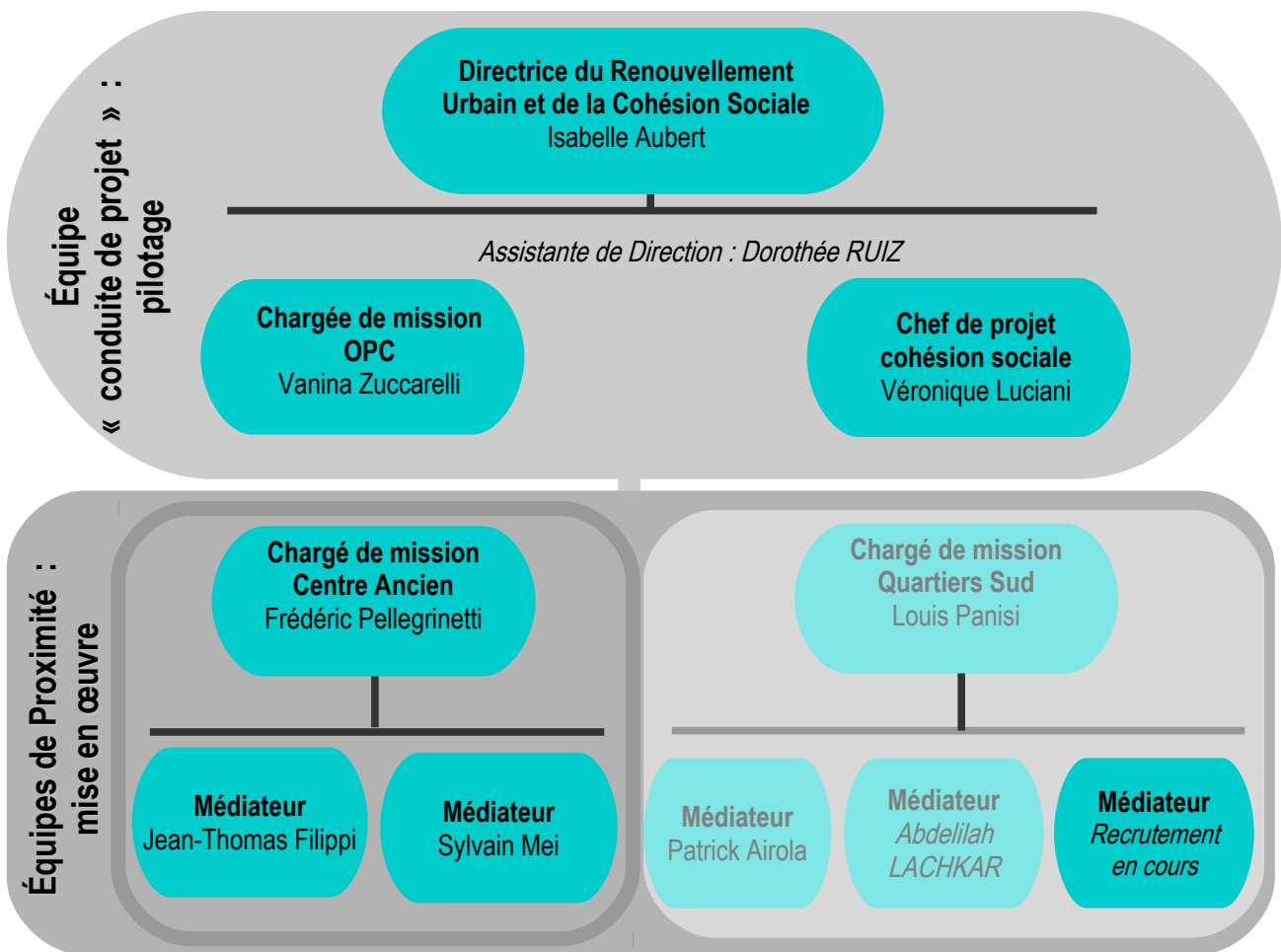
Une synthèse trimestrielle du tableau de bord est présentée en Comité Partenarial de Coordination, accompagnée d'un focus « vie sociale du Centre Ancien » sur les éléments "moins techniques" ne remontant pas dans le cadre des fiches.

Les diagnostics en marchant

Dans la poursuite de la démarche initiée par l'Acsé, des diagnostics en marchant sont organisés

régulièrement, animés par le chargé de mission cohésion sociale. Ils associent les partenaires du Comité Partenarial de Coordination, dont les habitants, et peuvent le cas échéant donner lieu à des approches spécifiques sur certains îlots ou sur certaines thématiques. Ils poursuivent un objectif de mise en partage d'un diagnostic actualisé, et de maintien de l'opérationnalité et du "rapport au terrain" de la démarche.

4.2 La Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale



Organigramme de la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale

4.2.1 L'équipe « conduite de projet » de la DRUCS, pilote de la démarche

L'équipe de conduite de projet assure le pilotage opérationnel de la démarche et l'encadrement et le suivi de l'équipe de proximité, chargée de la mise en œuvre de la démarche.

Elle est la garante :

- de l'articulation avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ou tout autre dispositif contractuel visant à lui succéder) et notamment le volet "habitat et cadre de vie" du CUCS,
- de l'articulation avec le PRQAD, les OPAH, les RHI. La GUSP s'inscrit pleinement dans la démarche de renouvellement urbain du Centre Ancien, en promouvant une meilleure adaptation des espaces aux usages, une attention accrue sur la gestion et la maintenance.

- de l'articulation avec les interventions menées pas la Ville et ses partenaires sur le périmètre. La GUSP est une démarche globale et systémique qui prend en compte et doit être prise en compte dans le fonctionnement social urbain du quartier.

Pour mener à bien ces articulations, la DRUCS assure la mobilisation du partenariat, aussi bien en interne avec les services de la Ville, que vis-à-vis de ses partenaires extérieurs (Communauté d'Agglomération, État, Département, CTC, acteurs associatifs).

4.2.2 L'Équipe de Proximité, cheville ouvrière de la démarche.

La GUSP a été initiée sur le Centre Ancien en amont de la mise en œuvre de la présente convention en prenant appui sur le travail de l'Équipe de Proximité installée dans la Maison du Centre Ancien. Ce principe permet un décloisonnement des interventions, une meilleure identification du dispositif (notamment par les habitants) et pose comme « socle » la médiation technique et sociale dans le quartier.

La fonction de l'Équipe de Proximité repose sur 4 missions principales :

- L'accueil, l'information, l'écoute et le conseil au quotidien de l'ensemble des usagers.
- Une mission permanente de mise en œuvre, de suivi et d'actualisation du plan d'action, en appui au Comité Partenarial de Coordination trimestriel.
- Une fonction de veille et de médiation technique et sociale, de suivi des signalements et de mobilisation des partenaires sur ces signalements. Cette fonction s'inscrit pleinement dans la logique de proximité et de présence humaine que promeut la démarche de GUSP. Il est aussi le garant du suivi, organisant les sorties des médiateurs en fonction des signalements et des nécessités d'intervention.
- Une fonction d'animation du territoire et du partenariat, de coordination des interventions. C'est à l'initiative de l'équipe que les instances opérationnelles (Comité Partenarial de Coordination, Comité des Maîtres d'Usages) sont invitées à se réunir pour étudier des points précis, à partir des points de blocage ou des opportunités identifiées dans le cadre de sa mission de veille. Par ailleurs, la présence sur le terrain de l'équipe permet d'assurer une fonction d'animation et de dynamisation du lien social.

▪ Le chargé de mission Centre Ancien : le chef d'orchestre de la GUSP.

Le chargé de mission Cohésion Sociale Centre Ancien, coordinateur de la GUSP, est l'animateur et l'ensemblier de la démarche. À partir de la mission de veille et de médiation technique et sociale, il dispose d'une vision globale de l'ensemble du quartier qu'il partage avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le quartier. Au cœur du partenariat, il est en capacité :

- à relayer l'information vers le bon interlocuteur,
- à mobiliser les instances constituées pour la démarche de GUSP sur des points spécifiques,
- à déclencher des interventions, mais également à susciter des initiatives portées par les partenaires de la démarche.

Il tient à jour le tableau de bord construit à partir des fiches de signalements, assure une analyse thématique et territoriale qu'il porte à la connaissance des partenaires de la démarche lors des Comités Partenariaux de Coordination. Cette analyse intègre également les éléments non techniques, ou qui n'entrent pas dans le champ des fiches de signalement, sous la forme d'un focus "vie sociale du quartier".

Par la présente convention, les partenaires de la démarche reconnaissent la légitimité du chargé de mission Cohésion Sociale Centre Ancien à porter et animer la démarche.

▪ **La mission de veille et de médiation technique et sociale des médiateurs GUSP.**

Le principe de veille et de médiation technique et sociale s'inscrit sur le terrain par la présence quotidienne des 2 médiateurs sur l'ensemble du Centre Ancien :

- Lors de leur visite quotidienne, ils notent l'ensemble des dysfonctionnements, dégradations, dépôts sauvages, etc., et dressent pour chacun une fiche de signalement. Les habitants et usagers peuvent également les interpeller directement pour signaler un problème.
- Les médiateurs assurent une présence humaine indispensable. Ils nouent des contacts dans la durée avec les habitants, et favorisent ainsi l'expression de leur « ressenti » du quartier ou de besoins spécifiques. Ils assurent des actions de médiation sociale en cas de conflits (voisinage, commerçants...). Leur passage quotidien permet de tisser des relations de confiance avec les habitants, d'alerter des partenaires (coordination avec les éducateurs spécialisés, les associations, les assistantes sociales du CCAS) s'ils se trouvent face à une situation sanitaire ou sociale très précaire.
- C'est ici l'expression de la fonction « passerelle » de la démarche de GUSP : la présence de terrain permet d'identifier des situations qui sont ensuite relayées vers les partenaires qui en ont la charge et la compétence.

4.3 La constitution d'un réseau de « référents GUSP » au sein de chaque institution partenaire

Au sein de chaque service de la Ville de Bastia ou de ses partenaires sont désignés des « référents GUSP ». Ceux-ci constituent les interlocuteurs privilégiés de la DRUCS : ces référents reçoivent et traitent les fiches de signalement, participent aux séances de travail ou désignent un interlocuteur dédié en fonction de l'ordre du jour, co-élaborent et mettent en œuvre le plan d'action, etc.

Par ailleurs, les référents GUSP devront assurer le passage d'information et la mobilisation des différents services au sein de leur propre institution : ils assurent une fonction de coordination interne.

Enfin, ils ont un rôle de proposition au sein du dispositif, qu'il s'agisse d'outils, d'actions, ou d'organisation...

4.4 Les « Ateliers des Maîtres d'Usages » : des « groupes projet » spécifiques, associant un périmètre d'acteurs adapté aux enjeux de chaque projet.

À l'initiative du Chargé de Mission Cohésion Sociale sont réunis les « Ateliers des Maîtres d'Usages ». Les habitants en constituent le « socle », mais leur composition et leur fréquence ne sont pas définies de manière fixe, étant adaptées en fonction de l'objet de l'atelier. Ils ont deux fonctions principales :

- Une fonction d'analyse des causes et des risques sur des points précis. La démarche de GUSP s'attache à apporter des changements et des améliorations durables. Au-delà de traiter les dysfonctionnements dans un souci de réactivité, elle s'attache donc à en traiter les causes. À travers l'approche partenariale, les ateliers des Maîtres d'Usages permettent une analyse systémique des causes et donc la construction de réponses adaptées et graduées sur les différents facteurs.
- Une fonction de coproduction de projet. À l'exemple des ateliers participatifs initiés dans le cadre des aménagements publics du PRQAD, les ateliers des Maîtres d'Usages interviennent pour orienter les projets d'aménagements et construire un programme d'actions de la démarche de GUSP. Les projets sont ainsi co-élaborés avec ceux qui auront la charge de les mettre en œuvre et ceux qui en seront les bénéficiaires.

- **Les « ateliers des Maîtres d'Usages » peuvent être déclinés en groupes thématiques à "faire naître" et mobiliser sur des temps et des questions spécifiques.**

Les ateliers des Maîtres d'Usages pourront être déclinés en cas de besoins en groupes thématiques plus restreints. La constitution de ces groupes est un objectif de la convention en soit, et donne lieu à des fiches actions spécifiques. Les maîtres d'usage identifiés sont :

- **les syndicats bénévoles** : Certains ont été associés au diagnostic et à la préparation de la convention. L'objectif est de faire émerger un groupe de syndicats bénévoles, qui puisse fédérer une dynamique partenariale.

- **les syndicats professionnels** : Plusieurs syndicats professionnels ont également été rencontrés lors du diagnostic, mais n'ont pas participé directement à l'élaboration de la convention. Il semble difficile de les mobiliser régulièrement. Néanmoins, leur implication dans le dispositif est une condition de l'efficacité de la démarche. Un groupe de travail spécifique mobilisant les syndicats a ainsi été constitué, et notamment mobilisé sur la finalisation du plan d'action (Axe 3). Les syndicats ont souhaité que ce groupe soit pérennisé.

- **les habitants** : Le principe de participation des habitants est un des ferments de la démarche de GUSP. Le diagnostic a montré la nécessité de réaffirmer cet enjeu sur le territoire, tout en identifiant les difficultés et les freins à la mobilisation des habitants. Des ateliers spécifiques avec les habitants seront initiés dans le cadre de la GUSP, soit sur des approches territorialisées (à l'échelle d'un îlot, d'une rue...) soit sur des approches ciblées sur des publics spécifiques dont la mobilisation est nécessaire, mais difficile (femmes, publics issus de l'immigration, adolescents...). Cette mobilisation devra à chaque fois avoir un objet bien identifié (projet d'aménagement, de micro-fleurissement, de diagnostic...).

Ces principes permettront d'identifier, lors de chaque action, des personnes volontaires pour s'impliquer dans la démarche de GUSP, lesquelles viendront constituer un réseau d'habitants "ambassadeurs" de la GUSP. Cette démarche sera construite et animée en articulation étroite avec la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale [ou tout dispositif contractuel amené à lui succéder].

- **le collège des associations** : Proposée à l'issue du diagnostic en marchant en 2010, la constitution d'un collège des associations vise à fédérer les acteurs associatifs pour construire une analyse et produire une expertise partagée sur le territoire, à partir de leurs approches spécifiques. Cette instance n'est pas liée uniquement à la démarche de GUSP, mais a vocation à être mobilisée sur les différents dispositifs nécessitant l'expertise associative. Cette démarche sera construite et animée en articulation étroite avec la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale [ou tout dispositif contractuel amené à lui succéder].

Au fur et à mesure de leur constitution, chacun de ces groupes désignera un représentant pour le Comité de Pilotage.

Article 5 - Gouvernance et pilotage

Pour assurer la coordination générale de la démarche de GUSP, et son articulation avec les autres dispositifs mobilisés sur le Centre Ancien (PRQAD, OPAH, RHI, CUCS, ASV, PRE...), un mode d'organisation clair, fluide et structuré a été défini. Son action est guidée par la volonté politique et l'affirmation d'une stratégie d'amélioration de la qualité de vie sur le périmètre. L'engagement et le suivi de la convention GUSP et de son programme d'actions reposent sur un portage politique fort, relayé efficacement en termes opérationnels, et associant les habitants aux différents niveaux de pilotage.

Pour répondre à ces exigences, la conduite de projet est assurée par la Ville et se déclinera selon 2 axes :

- Le pilotage stratégique est porté par le Maire de Bastia en lien étroit avec le comité de pilotage réunissant les partenaires du projet ;
- Le pilotage opérationnel est assuré par la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale, appuyée d'un Comité Partenarial de Coordination.

5.1. Pilotage stratégique

Le Comité de pilotage, sous la présidence du Maire, définit et valide la stratégie en matière de GUSP, ainsi que la déclinaison de cette stratégie sous forme d'un plan d'action proposé par le Comité Partenarial de Coordination. Il sera mutualisé avec le Comité de Pilotage du PRQAD (dans un premier temps, tout du moins). Il associe :

- Le Préfet de Haute-Corse
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Les élus de la Ville sur les champs concernés par la GUSP : affaires sociales, petite enfance, Politique de la Ville, réhabilitation du Centre Ancien, circulation, sécurité publique, espaces concédés ;
- Le Directeur Général des Services (DGS) et la Directrice du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS) de la Ville de Bastia
- Le président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
- Le président du Conseil Général
- Le président de la Collectivité Territoriale de Corse
- Les présidents et/ou directeurs généraux des maîtres d'ouvrage et bailleurs sociaux présents sur le périmètre

Dans une seconde étape, fonction de l'avancement du PRQAD et de la démarche de GUSP, le pilotage stratégique pourra être amené à évoluer : avec la montée en charge de la GUSP, un Comité de Pilotage dédié pourra être mis en place

Dès lors, sa composition pourra être amenée à évoluer, et intégrer notamment :

- Des représentants des habitants
- Des représentants des Syndics Bénévoles
- Des représentants des Syndics Professionnels
- Des représentants des acteurs associatifs

5.2. Pilotage opérationnel et technique

La conduite de projet est assurée par la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale.

Pour mener à bien ce pilotage, la DRUCS prend appui sur le Comité Partenarial de Coordination GUSP (CPC), constitué spécifiquement pour la démarche. Il est le lieu de suivi des engagements et des objectifs contenus dans la convention GUSP, d'échange entre partenaires, d'analyse des difficultés, de recherche des mesures correctives en matière de gestion technique des quartiers, et d'évaluation de la démarche. Il a d'ailleurs été constitué pour l'élaboration de la présente convention et a défini les enjeux et objectifs de la démarche de GUSP dans le Centre Ancien. Le CPC est préparé et animé par le Chef de projet Cohésion Sociale et le chargé de mission Cohésion Sociale du Centre Ancien. Il se réunit à un rythme trimestriel.

Ce Comité Partenarial de Coordination est co-animé par :

- la DRUCS
- la Direction Générale des Services Techniques de la Ville
- le service collecte de la Communauté d'Agglomération de Bastia,
- la Déléguée du Préfet,

Il associe :

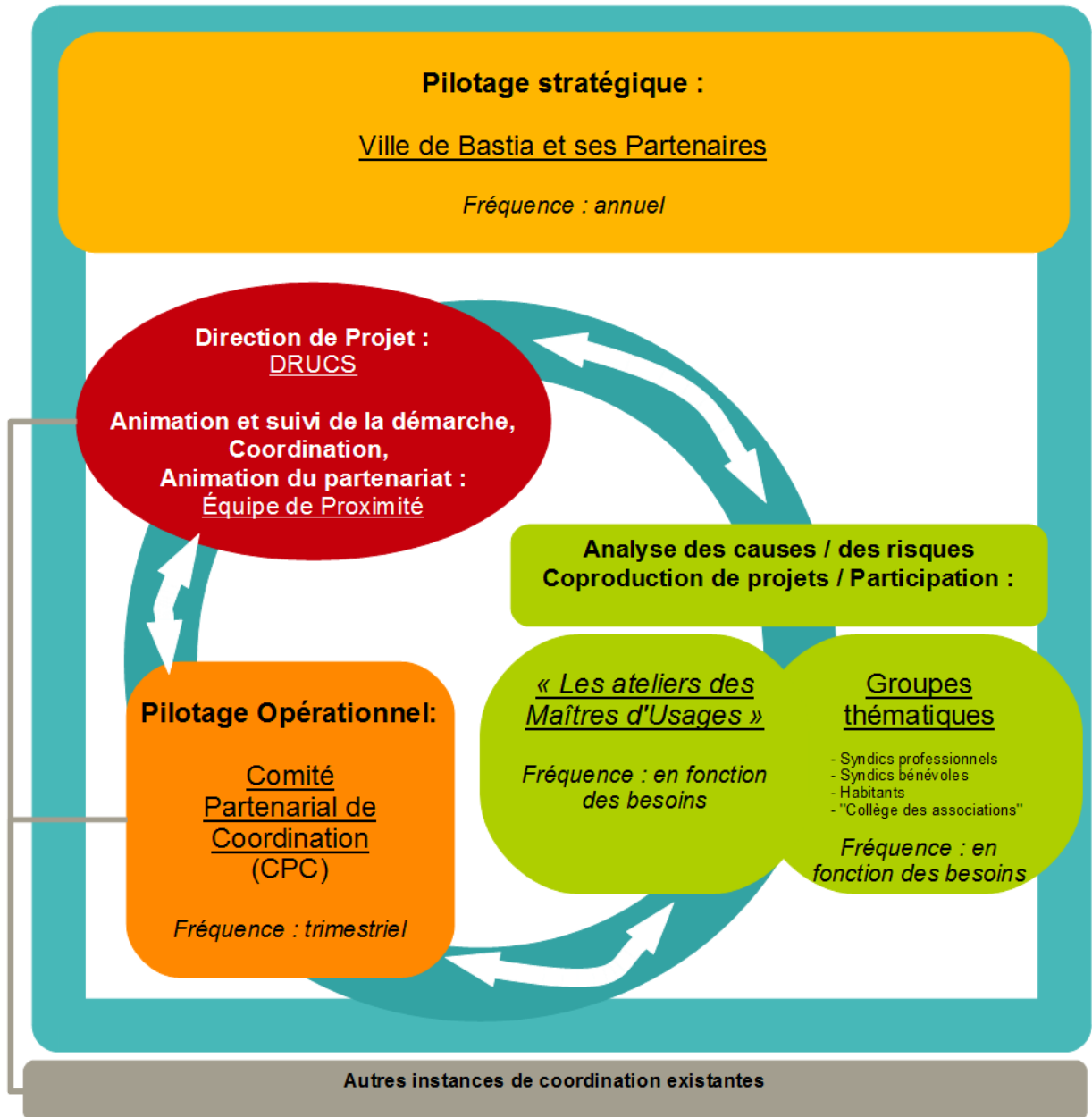
- Pour la ville de Bastia :
 - La Brigade Verte
 - Le Centre Technique Municipal
 - Le Service Réhabilitation
 - Le CCAS
 - le Coordinateur CISPD
- Les services de la CAB (transports notamment)
- La Police Nationale
- Les associations
- Des habitants
- Des syndic bénévoles
- Des syndic professionnels
- Les bailleurs sociaux présents sur le territoire

La composition du Comité Partenarial de Coordination n'est pas figée. En fonction de l'évolution du projet, des dynamiques du territoire, de l'évolution des acteurs, de la volonté de nouveaux partenaires de s'intégrer à la démarche, les membres du CPC pourront évoluer.

5.2.1. Les habitants au cœur de la gouvernance de la démarche

La GUSP est une démarche ascendante, partant du terrain. C'est pourquoi les habitants sont représentés aux différents niveaux de pilotage et de mise en œuvre. Ils constituent ainsi le socle des instances de mise en œuvre (« Ateliers des Maîtres d'Usages », Groupes thématiques), et participent aux instances de co-pilotage (Comité Partenarial de Coordination, Comité de Pilotage). Les habitants sont accompagnés par les partenaires pour investir ces différentes instances.

5.3. Schéma de synthèse de l'organisation de la gouvernance



Article 6 - Engagements des signataires

Par la présente convention, les partenaires s'engagent :

- à intervenir rapidement sur les signalements opérés,
- à informer l'équipe de proximité des suites apportées aux signalements, afin que les habitants et usagers puissent être informés des interventions effectuées ou prévues, et le cas échéant des raisons de l'impossibilité d'intervention rapide,
- à désigner au sein de leur institution un référent GUSP. Les personnes désignées devront être dûment mandatées afin d'asseoir leur légitimité vis-à-vis de l'ensemble des services auprès desquels ils sont amenés à intervenir, dans la logique de transversalité inhérente à la démarche de GUSP.

La mise en œuvre des actions s'inscrivant dans les objectifs de la présente convention se traduit par des engagements réciproques de chacun des signataires en termes :

- de qualité de service et de réactivité,
- d'application des principes de participation citoyenne et de création de lien social,
- d'application des principes de développement durable,
- de moyens humains,
- de moyens financiers,
- de transmission d'informations et plus largement de communication.

Les financements seront assurés au titre du droit commun ou de la politique de la ville (PRQAD, CUCS ou Contrat de Ville à mettre en œuvre).

Les signataires apporteront leur aide financière à la réalisation des programmes d'actions par un engagement annuel pris au vu des résultats obtenus et des propositions des maîtres d'ouvrage, dans la limite des compétences et des capacités de chacun.

Les partenaires s'engagent conjointement à rechercher tous financements complémentaires.

Ces engagements attendus seront précisés dans chaque fiche action et actualisés annuellement après validation des instances de suivi.

La présente convention est signée pour la période 2013 – 2020. Elle pourra faire l'objet d'avenants.
Le Comité Partenarial de Coordination ou le Comité de Pilotage pourront en demander la révision en fonction de l'évaluation et des nouveaux besoins de gestion.

Fait à Bastia, le _____, en _____ exemplaires

Pour la Ville de Bastia Le Maire	Pour l'État et l'ANRU Le Préfet de Haute-Corse, délégué territorial de l'ANRU
Pour la Communauté d'Agglomération de Bastia Le Président	Pour le Département de Haute-Corse Le Président
Pour la Collectivité Territoriale de Corse Le Président	Pour la LOGIREM Son Directeur Général
Pour la SEM Bastia-Aménagement Son Directeur Général	Pour les syndicats :
Pour les Associations	



Bastia

Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale

Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli 20 410 Bastia Cedex
Tel : 04 95 55 96 39 - Fax : 04 95 55 96 43
courriel : oru@ville-bastia.fr

ANNEXES

Annexe 1 - Plan d'Action de la démarche

Annexe 2 - Méthodologie : du diagnostic à l'élaboration de la convention

À l'instar des démarches de Gestion Urbaine de Proximité de manière générale, la ville de Bastia a souhaité dès le départ mettre en œuvre **une démarche de GUSP co-construite qui soit véritablement partenariale et participative.**

La méthode d'élaboration de la convention de GUSP porte ainsi l'empreinte de cette volonté :

- En amont de la démarche d'élaboration de la convention, un diagnostic en marchant (financé par l'ACSÉ et réalisé par le cabinet l'Adéus en décembre 2010 et novembre 2011) a largement associé les partenaires présents sur le territoire. Il a permis d'identifier les grands enjeux posés en termes de GUSP, de définir les thématiques d'interventions prioritaires, et de proposer une première feuille de route dans la perspective de l'élaboration de la convention.
- Pour élaborer la convention, ce pré-diagnostic a été affiné par la réalisation de plus de 30 entretiens ou groupes de travail (octobre et décembre 2012) avec les acteurs intervenant sur le périmètre du Centre Ancien (élus et techniciens de la Ville, techniciens de la Communauté d'Agglomération de Bastia, de l'État, syndicats professionnels et bénévoles, bailleurs sociaux, associations, habitants) dans le but d'affiner la compréhension du territoire, de ses acteurs et des enjeux en matière de GUSP.
 - 📖 Note « Préfiguration du diagnostic et des enjeux, préalable aux séances de travail du groupe partenarial GUSP », présentant les modalités d'organisation et de gestion actuelles, les enjeux, les contributions possibles de la démarche de GUSP à un projet stratégique de quartier.
- Dans un second temps, des ateliers de travail inter-acteurs ont été mis en place (février 2013) dans le but de valider les enjeux identifiés dans la phase de diagnostic et de les décliner en objectifs pour venir constituer l'armature de la présente convention GUSP. Pour ce faire, un premier atelier été consacré aux enjeux thématiques et un second à la préfiguration de l'organisation de la démarche (les instances de travail et les dispositifs de gouvernance).
 - 📖 Projet de convention GUSP
 - 📖 Validation par le Maître d'Ouvrage
 - 📖 Présentation au groupe partenarial ayant contribué à la rédaction
- À l'issue du travail de rédaction du projet de convention GUSP, les ateliers de travail inter-acteurs ont été à nouveau réunis (mars-avril) pour participer à l'élaboration du programme d'actions, annexé à la présente convention.
 - 📖 Plan d'action opérationnel de la GUSP
- En parallèle, tout au long de l'avancement du projet urbain, des ateliers participatifs animés par le maître d'œuvre en charge de l'élaboration du projet urbain sont mis en place sur chaque opération d'aménagement d'espaces publics. Ces ateliers ont pour objectif de faire participer les habitants des secteurs concernés par les travaux à l'évolution de leur quartier en mobilisant notamment leur expertise d'usages.

Annexe 3 - Les modalités de gestion urbaine et sociale de droit commun : un cadre à animer, des modes d'action à relier par et pour la GUSP

La démarche de GUSP articule et crée du lien entre les différentes interventions existantes en termes d'action publique, tant des services en charge de la gestion technique, de la prise en compte de la question sociale que des projets du secteur associatif. Elle n'a pas vocation à se substituer aux modalités de gestion de droit commun, mais à rendre plus efficaces les interventions en améliorant la réactivité, la coordination, et en s'attachant à identifier les causes des problèmes et dysfonctionnements pour agir sur l'ensemble des facteurs qui contribuent à leur manifestation. Au-delà, elle peut promouvoir ou proposer des initiatives complémentaires pour faciliter, rendre plus efficace ou rationaliser les interventions.

La GUSP prendra donc appui sur les intervenants suivants, qui sont considérés comme des acteurs à part entière de la démarche :

Pour la gestion technique

Maintenance des espaces publics :

Les services techniques sont organisés afin de répondre à la logique de réactivité qu'impose la gestion quotidienne des dysfonctionnements et dégradations. À cette fin ont été mises en place des petites équipes opérationnelles polyvalentes, regroupant plusieurs corps de métier, rattachées au Centre Technique Municipal. Elles sont amenées à intervenir sur tous les dysfonctionnements ne nécessitant pas l'intervention d'une expertise spécifique, à l'échelle de l'ensemble de la ville.

Nettoisement des espaces publics :

Le service Propreté, rattaché au Centre Technique Municipal, est organisé en 5 équipes :

- 3 équipes de balayeurs interviennent de manière sectorisée, dont une sur le Centre Ancien, tous les matins de 5h à 11h.
- 1 équipe de lavage, dotée de moyens techniques (balayeuse, nettoyeur haute pression) de 10 personnes
- 1 équipe de jour multitâches, qui intervient à la demande en cas de signalement : dépôts de gravats, d'ordures ménagères, d'encombrants, de déchets verts, nettoyage des abords de la déchetterie. À souligner que les dépôts sauvages (OM, encombrants, déchets verts), font l'objet d'une fiche de signalement adressée au service compétent en charge de la collecte (CAB).

Les 5 chefs d'équipe ont également une mission de veille, afin d'identifier les secteurs où un passage supplémentaire est nécessaire.

La priorisation des interventions se fait selon plusieurs critères, notamment :

- la densité de passages, en lien avec la fréquentation touristique et/ou commerciale
- en fonction des intempéries, et des contraintes liées à la végétation (ramassage des feuilles mortes pour éviter qu'elles ne bouchent les regards.)

Sur le secteur « Citadelle », une action de nettoyage spécifique avec une balayeuse par rotation mécanique a été mise en place.

Entretien des espaces verts publics :

Le service espaces verts est organisé en équipes sectorisées dédiées à l'entretien, au jardinage et à la production florale, ainsi qu'en équipes spécialisées pour l'élagage et le démaquisage.

Le Centre Ancien est intégré au secteur « grand centre », une des zones les plus diversifiées en terme d'interventions, puisque regroupant des espaces verts importants (jardin Romieu, Place Vincetti) et des micro-espaces verts peu investis (par exemple sur le secteur du Puntettu). En terme de modalité d'interventions, le service s'oriente vers une conception et une gestion raisonnée : rationalisation des projets dans leur conception, anticipation des coûts de gestion (entretien, eau...), application de principes de développement durable dans le choix des espèces végétales (espèces méditerranéennes, plantes vivaces, pluriannuelles, prairies fleuries...).

Une démarche préventive et coercitive en matière de propreté :

La ville est dotée d'une Brigade Verte, composée de 2 agents assermentés, qui mènent une triple mission :

- Une mission axée sur l'identification des auteurs des dépôts sauvages (ouverture des sacs, enquête de voisinage...) avec en aval une mise en demeure et la possibilité d'une verbalisation.
- Une mission de prévention, avec le développement d'actions de sensibilisation soit en direction de publics spécifiques (commerçants...) ou du grand public, soit avec les écoles...
- Une mission d'élaboration de stratégies sur différentes questions (déjections canines, mégots...) débouchant sur des propositions.

Collecte :

La collecte a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Bastia depuis le 1^{er} mars 2012. Elle comprend deux missions :

– La collecte des encombrants :

La Communauté d'Agglomération de Bastia n'a en charge que le ramassage des encombrants issus des ménages (meubles, électroménager...) ; ne sont pas collectés par ses services les déchets verts, les déchets de chantier (gravats...) et les autres types de déchets (pneumatiques...).

La collecte des encombrants a lieu du lundi au samedi sur le Centre Ancien, du fait de la prégnance de la problématique des dépôts, avec plusieurs dispositifs qui se superposent. Ceux-ci pourront être amenés à évoluer dans le cadre d'une réorganisation du service de collecte. Ces éventuelles évolutions devront être intégrées à la présente convention.

— la collecte quotidienne, selon une tournée établie à l'avance et adaptée en fonction des signalements et des rendez-vous ;

— la collecte à la demande (à partir des prises de rendez-vous et des signalements adressés à « Allô Mairie » aujourd'hui "Allô Cab"), sur le principe réservée aux particuliers ayant des difficultés de mobilité ;

— le dépôt en déchetterie par les habitants, possible tous les jours, qui constitue sur le principe la procédure de droit commun.

– La collecte des déchets ménagers :

Elle est assurée quotidiennement par les services de la Communauté d'Agglomération. Cette collecte des déchets ménagers pourra évoluer dans le cadre d'une réorganisation du service et aussi de l'application du nouveau règlement de collecte qui en définira les modalités.

Aujourd'hui, plusieurs modes de collecte coexistent :

— **La collecte en conteneurs enterrés**, leur usage étant aujourd'hui très problématique. Les choix techniques retenus, l'implantation des conteneurs, le déficit d'appropriation par les habitants entraînent une insatisfaction majeure de ce mode de collecte, avec des coûts de fonctionnement très élevés pour un résultat qui ne donne pas satisfaction (dépôts aux abords, dégradations, délais de maintenance...). Suite à ce constat, une réflexion a été engagée afin de trouver une solution alternative, et les points les plus problématiques sont en cours de suppression.

— **La collecte en bacs roulants en voirie**. Plusieurs secteurs, notamment ceux où les halls d'immeubles ne peuvent accueillir des conteneurs individuels, sont équipés de bacs en voiries, certains bénéficiant d'aménagements (arceaux, plate-forme bétonnée...). L'aspect visuel, le risque avéré de dépôts sauvages aux abords des bacs, les risques en terme de sécurité (incendies...) font que ce mode de dépôt ne donne pas pleinement satisfaction.

— **La collecte en bacs individuels dans les halls d'entrée** (« portails »), certains immeubles ayant bénéficié de financements dans le cadre de l'OPAH pour l'aménagement de locaux. Les agents de collecte vont chercher les bacs dans les entrées d'immeuble puis les rentrent après collecte. Le développement des dispositifs de sécurisation (digicodes...) vient ici largement contraindre ce mode de collecte, les services réfléchissant à une organisation où les gestionnaires d'immeuble seraient responsables des sorties de conteneurs sur le domaine public.

— **La collecte sélective**, elle-même dissociée entre la collecte des conteneurs dédiés (Points d'Apport Volontaires) qui donne satisfaction et évolue positivement en terme de volume collecté et de qualité du tri, la collecte des déchets d'emballage recyclables (sacs jaunes) et les collectes spécifiques (verre auprès des hôtels restaurants, papier auprès des administrations).

Entretiens et gestion des espaces privés à usage collectif (parties communes, espaces résidentiels) :

Dans le Centre Ancien, les espaces privés sont constitués quasi-exclusivement des parties communes des immeubles, ainsi que, sur certains secteurs spécifiques, d'espaces résidentiels au droit des constructions, notamment les « cours anglaises » du secteur Gaudin / Letteron.

Leur entretien est dévolu aux propriétaires des biens immobiliers, avec les limites inhérentes à l'organisation – ou non – des copropriétés. La gestion est donc assurée par les syndics (bénévoles ou professionnels) lorsque les copropriétés sont organisées (syndicat des copropriétaires ayant élu un Conseil Syndical et désigné un gestionnaire). Certaines copropriétés font appel à un prestataire pour le nettoyage ou en cas de dépôt d'encombrants dans les parties communes, qui le cas échéant peut être mutualisé entre différentes copropriétés gérées par un même syndic.

Le parc des bailleurs sociaux, diffus également, ne donne pour l'instant pas lieu non plus à des pratiques de mutualisation.

Entretien, maintenance et gestion des réseaux

Les réseaux sont à la charge des différents concessionnaires (EdF, France Télécom, Numéricable, GdF, Office d'Équipement Hydraulique). Il n'existe pas pour l'instant de dispositif de coordination ou de mutualisation des interventions au-delà d'une convention ville-EdF.

Dans le champ de la prise en compte des problématiques sociales et des usages

Publics jeunes

L'association LEIA met en place des actions de prévention spécialisée à destination des jeunes âgés de 15 à 25 ans et de leurs familles. L'accompagnement peut être à la fois individuel (suivi d'un jeune) et collectif (actions dans le quartier, séjour, sorties,...), l'accompagnement collectif permettant de renforcer ou de créer un lien dans le cadre de l'accompagnement individuel. Deux éducateurs spécialisés sont positionnés sur le Centre Ancien.

Accompagnement des publics précaires

Le C.C.A.S. de la Ville de Bastia anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il instruit les demandes d'aide sociale légale (ASPA, APA, RSA, aides ménagères à titre médical ou social...) pour le compte de l'État ou du Conseil Général et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes. Le C.C.A.S. assure le suivi des publics en situation de précarité "hors-familles" (dont l'accueil est dévolu aux assistantes sociales du Conseil Général), c'est à dire prioritairement les personnes isolées et les personnes âgées. Au-delà des compétences obligatoires, afin de développer la politique sociale de la ville, le C.C.A.S. met en place diverses actions : aides financières et alimentaires, participation aux frais de cantine, fête inter-club du 3ème âge, sorties en faveur de personnes défavorisées et/ou isolées, organisation de la journée "poivre et sel"...

Le service social du Conseil Général assure ses compétences à partir de l'Unité Territoriale des Interventions Sociales et Sanitaires (UTISS) de Bastia, à partir de laquelle sont développés ses actions organisées selon 6 grands axes : enfance et famille (PMI, ASE), retraités et personnes âgées (aides sociales légales), personnes handicapées (au sein de la MDPH : aides sociales légales), insertion (RSA), logement (mise en œuvre du PDALPD), aide et accompagnement à domicile (à travers 5 structures conventionnées).

L'association IstaIlToit développe deux activités principales qui s'inscrivent dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire :

— une première qui a pour but d'agir au niveau du logement avec la collecte d'électroménager qui est revendu aux bénéficiaires des minima sociaux à 1/3 ou 1/4 du prix neuf du bien.

— une seconde vise l'insertion par l'activité économique avec la mise en place de chantier d'insertion.

L'action de l'association se développe sur l'ensemble de la commune de Bastia. Une action de médiation avait été mise en place sur le Centre Ancien avec la présence d'un adulte-relais. Cette action de médiation touchait principalement des femmes issues de l'immigration en difficulté d'insertion (barrière de la langue). Suite à une réorganisation interne, l'adulte-relais a été réorientée vers un poste de conseillère en insertion professionnelle.

L'association FALEP 2B, présente géographiquement dans le Centre Ancien à la Maison des Associations (rue San Angelo), met en place des activités de formation et d'insertion professionnelle pour des publics en difficultés (publics demandeurs d'emploi et en situation d'exclusion). En parallèle, l'association propose des activités permettant l'accès à la culture et de sensibilisation à la citoyenneté (« semaine d'éducation contre le racisme », ateliers relais (aide à l'intégration scolaire), ateliers multimédia, ateliers d'évaluation linguistique,...).

L'École des Parents et des Éducateurs (EPE), également présente à la Maison des Associations (rue San Angelo), développe des actions de soutien à la parentalité et vise 3 objectifs : contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles indépendamment de leur situation sociale, culturelle et professionnelle, participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social, mettre en relation les parents et les professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social. À noter que l'association dispose d'un poste d'adulte-relais sur une mission de conseil conjugal et familial.

L'association ESOL vient en aide aux personnes en situation de précarité en leur permettant un accès (moyennant une faible participation financière) à des produits de première nécessité, alimentaires et non alimentaires. La demande et la commande se font en ligne sous validation d'un dossier social qui peut être rempli avec une assistante sociale ou différents partenaires associatifs. Un point relais permettant de récupérer la marchandise commandée se situe en plein cœur du Centre Ancien et un autre sur les quartiers sud.

La « vesti-boutique » de la Croix Rouge présente sur le boulevard Gaudin a pour mission de récupérer les vêtements donnés par la population et de les revendre à bas prix.

Associations d'habitants

Quatre associations d'habitants sont identifiées dans le Centre Ancien : A Citadella, Carrughju Dirittu, Collectif du Puntettu et l'association des Riverains de la Place d'Armes. Elles développent des actions dans l'objectif de développer le lien social (fête de Noël, activités pour les femmes du 3ème âge, bals de quartier en été, etc.), avec une volonté appuyée pour créer du lien entre les anciens habitants du quartier et les nouveaux arrivants dans le cadre d'événements festifs et conviviaux. Elles mènent aussi des actions plus spécifiques de type « quartier propre ».

Tranquillité Publique et Sûreté Urbaine

La Police Municipale intervient de 7h à 21h, et jusqu'à 1h du matin en période estivale, sur une mission de surveillance de la voie publique (stationnement, occupation du domaine public, nuisances sonores, signalement des épaves...) et organise 3 patrouilles motorisées chaque matin. Elle est composée de 8 agents de police et 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

L'articulation et la coordination de l'action des services de la Police Municipale aux autres services de la ville et assurée par le Directeur Général des Services, tandis que la coordination avec les partenaires et dispositifs contractuels est assurée par le coordinateur sécurité du CISPD.

La Police Nationale intervient davantage sur des missions de sécurité publique, sur une circonscription intégrant Bastia et les communes périphériques. Les agents interviennent sur un volet sécurité et paix publique (patrouilles, prévention des troubles à l'ordre public, à la tranquillité publique, de la délinquance), sur les missions de Police Judiciaire, et sur un volet renseignement et information. La Police Nationale peut être sollicitée pour donner son avis sur les projets d'aménagement en termes de sûreté urbaine, par l'intermédiaire du référent sûreté.

Polices Municipale et Nationale voient leurs interventions coordonnées, sous la forme d'une convention.



BASTIA

Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale

Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli 20 410 Bastia Cedex
Tel : 04 95 55 96 39 - Fax : 04 95 55 96 43
courriel : oru@ville-bastia.fr